

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente pour des raisons de sécurité, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

**Etaient présents** : BADAIRE Colette, BONVALET Christian, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MOTTELAY Christian, PREVOT Anne-Laure, PROUST Véronique, PUTIGNIER Aurélie, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

**Etaient absents** ; BOUET Aline (pouvoir à David TARDIF), JOUAN-TRAMPLER Danielle (pouvoir à Christian CHAUVOIS), MARIE Stéphanie (pouvoir à Françoise DE SLOOVERE), OBLIN Elise (pouvoir à BADAIRE Colette), PAILLEY Germain (pouvoir à Aurélie PUTIGNIER) et PATUREL Hervé, (pouvoir à Olivier LELANDAIS).

**Secrétaire de séance** : DE SLOOVERE Françoise.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 7 avril 2025. Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DU GYMNASE – N°2025/058**

Monsieur le Maire présente le message émanant de la Préfecture concernant l'appel à projets « Plan 5000 terrains de sport », reconduit par l'Agence Nationale du Sport, pour l'année 2025.

Le plan « 5000 équipements Génération 2024 » se décline dorénavant en 2 axes :

-Axe 1 : construction d'équipements sportifs de proximité extérieurs

-Axe 2 : construction et rénovation d'équipements structurants, avec une priorisation donnée aux équipements aquatiques.

Monsieur le Maire indique que le projet de rénovation énergétique et thermique du gymnase est susceptible de pouvoir correspondre à cet appel à projets et de ce fait demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter cette subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Monsieur le Maire présente le plan de financement susceptible d'être envisagé :

Montant total estimé des travaux :	<b>1 753 068.00 €</b>
Financement envisagé :	
Subvention Région (contrat de territoire)	100 000.00 €
Subvention Département (contrat de territoire)	600 000.00 €
Subvention Etat – Fonds verts	263 229.68 €
<b>Subvention ANS</b>	<b>350 613.60 €</b>
Fonds propres	439 224.72 €
	<b>1 753 068.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le bénéfice d'une subvention à hauteur de 20 % auprès de l'Agence Nationale du Sport – ANS dans le cadre de son appel à projets Axe 2 pour la rénovation énergétique et thermique du gymnase de la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

## **RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DU GYMNASE : CHOIX DES ENTREPRISES – N°2025/059**

Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres a été lancé en procédure adaptée le 4 avril 2025 avec une réponse attendue le 9 mai 2025. Monsieur le maire a convié la commission d'appel d'offres le 12 mai afin de procéder à l'ouverture des plis ; Monsieur le Maire rappelle que cette commission n'a pas pouvoir décisionnaire s'agissant d'un marché en procédure adaptée. Une deuxième réunion de la commission en présence du maître d'œuvre chargé de l'analyse des offres et des candidatures a eu lieu le 23 mai. Dix-neuf entreprises ont déposé des plis et tous les lots avaient au moins une réponse.

Monsieur le Maire propose de choisir les entreprises qui ont obtenu la meilleure notation dans le cadre de l'analyse pointue réalisée par le cabinet LORGEUX, son co-traitant B 14 et son sous-traitant ECOLA :

	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 1 – Gros œuvre – ravalement ITE	AVENIR BTP	515 472.89
LOT 2 – Charpente métallique	CCS	172 394.78
LOT 3 – Couverture étanchéité - Bardage	MICARD	244 876.37
LOT 4 – Menuiseries ext. alu et men. Int. Bois - plâtrerie sèche	HARET DECO	92 250.31
LOT 5 – Plafonds suspendus – panneaux acoustiques	ISERMATIC	64 330.92
LOT 6 – Carrelage – Chape	MARTIN	47 163.69
LOT 7 – Sols sportifs	SOLOMAT	79 940.60
LOT 8 – Peinture	CYJOCO	13 787.14
LOT 9 – Plomberie – Chauffage - Ventilation	HERVE THERMIQUE	300 359 (avec option 1 146 €)
LOT 10 – Electricité	EIFFAGE	79 487.53
<b>TOTAL ESTIME 1 635 000 HT</b>		<b>1 610 063.23 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec une abstention de Mme VILLEDIEU Corinne, CHOISIT les entreprises ci-dessus afin de réaliser les travaux de rénovation du gymnase, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de ces travaux, CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision

#### CONVENTION D'OCCUPATION DU GYMNASSE DU CIFAC – N°2025/060

Monsieur le Maire demande à Monsieur LELANDAIS Olivier, maire-adjoint en charge des associations de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LELANDAIS Olivier rappelle que pendant la période de travaux du gymnase des partenariats ont été trouvés afin de permettre aux associations sportives impactées par cette fermeture de fonctionner pendant la saison 2025 2026. Certains partenariats sont payants et d'autres avec les communes environnantes sont gracieux. Le CIFAC propose une convention afin de permettre au club de basket de bénéficier de créneaux d'entraînements et de match. La convention remise à chacun acte ce prêt à caractère onéreux et sera signée par les trois partenaires, à savoir la Commune pour le paiement, le CIFAC pour le prêt et le club de basket pour l'utilisation et l'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention conforme aux engagements financiers prévus au budget de la commune, ci jointe en annexe ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

#### FOURNITURES DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS – N°2025/061

Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres a été lancé en procédure adaptée le 1<sup>er</sup> avril 2025 avec une réponse attendue le 30 avril 2025. Monsieur le maire a convié la commission d'appel d'offres le 12 mai afin de procéder à l'ouverture des plis ; Monsieur le Maire rappelle que cette commission n'a pas pouvoir décisionnaire s'agissant d'un marché en procédure adaptée. Une deuxième réunion de la commission afin de procéder à l'analyse des offres et des candidatures a eu lieu le 23 mai. Deux prestataires ont répondu à cet appel d'offres.

Monsieur le Maire présente le tableau des analyses :

ENTREPRISE		Tarifs actuels HT	Tarifs actuels TTC	PRIX H.T	Hausse p/r au prix actuel
CONVIVIO	Maternelle	2,6435 €	2,7889 €	2.83	+ 7.05 %
	Elémentaire	2,7065 €	2,8554 €	2.89	+ 6.78 %
	Adulte	3,0212 €	3,1874 €	3.24	+ 7.24 %
	Goûter	0,4775 €	0,5038 €	0.55	+ 15.18 %
HOM' AGE	Maternelle	2,6435 €	2,7889 €	3.75	+ 41.85 %
	Elémentaire	2,7065 €	2,8554 €	3.87	+ 42.98 %
	Adulte	3,0212 €	3,1874 €	4.09	+ 35.37 %
	Goûter	0,4775 €	0,5038 €	0.97	+ 103.14 %

Critères	Pts max	PLI N° 1 :	PLI N°2
		Nom du prestataire	
		<i>CONVIVIO</i>	<i>HOM' AGE</i>
Politique nutritionnelle du candidat et variété des menus : - Qualité et origine des produits utilisés : % produits issus de l'agriculture biologique – 5 pts % label – 5 pts % produits issus circuits courts – 5 pts - <b>Pourcentage de produits frais – 20 pts</b>	35	21.07	15.33
Prix du repas	25	20	5
Expérience de la société	15	15	1
<b>Souplesse dans la gestion des commandes</b>	15	15	15
<b>Repas à thème et animations sur place</b>	5	5	5
<b>Total des points attribués</b>	100	76.07	41.33

Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire Convivio qui propose la meilleure offre et obtient la meilleure notation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
CHOISIT le prestataire CONVIVIO pour la fourniture des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs aux prix indiqués précédemment ;  
NOTE que le marché débutera le 5 juillet 2025 et sera reconductible pendant trois années ;  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

#### AVENANT A LA CONVENTION AVEC CDC HABITAT POUR LA GESTION DES RESERVATIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX – N°2025/062

Monsieur le Maire demande à Madame DE SLOOVERE Françoise, maire-adjoint en charge des finances de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame DE SLOOVERE Françoise rappelle la convention initiale signée avec CDC Habitat et présente l'avenant qui a pour but d'intégrer aux modalités de calcul des réservations des logements sociaux le montant des emprunts garantis par la commune pour ce bailleur. Ce nouveau calcul permet à la commune de proposer plus de candidats lorsqu'un logement se libère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé ;  
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

#### CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE AU LOGEMENT – N°2025/063

Monsieur le Maire demande à Madame DE SLOOVERE Françoise, Maire-adjointe en charge des finances de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Madame DE SLOOVERE Françoise donne lecture d'une demande du Conseil Départemental du Calvados concernant une contribution que la commune peut verser à celui-ci afin de permettre aux personnes dans le besoin d'accéder ou de se maintenir dans un logement, et également pour assurer un accompagnement social auprès de ces personnes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait voté favorablement en 2024 à cette attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de verser une contribution au Conseil Départemental du Calvados au titre du fonds de solidarité pour le logement ; le montant sera calculé sur la base de 0.17 € par habitants suivant la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit un montant de 670.99 €. Ce montant sera imputé sur l'article 65568.

#### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU GROUPEMENT DE FOOTBALL BBB A HAUTEUR DE 4 500 € – N°2025/064

Monsieur le Maire demande à Monsieur LELANDAIS Olivier, maire-adjoint en charge des associations de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LELANDAIS Olivier expose que la commission avait attribué un montant minoré en raison de la fermeture annoncée de l'école de football, objet de ce groupement ; à ce jour, cette fermeture n'est plus d'actualité et il est de ce fait indispensable de verser le montant sollicité lors des dossiers de demande de subvention. Cette demande représente une somme de 4 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
ACCORDE une subvention complémentaire au groupement de Football BBB à hauteur de 4 500 € ;  
PRECISE que cette décision devra être suivie par une décision modificative budgétaire ;  
CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU GPT  
DE FOOTBALL BBB – N°2025-065**

Objet de la dépense	Augmentation des crédits		Diminution des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Versement d'une subvention complémentaire au Gpt de Football BBB	65741 D	+ 4 500 €	65888 D	- 4 500 €

**QUESTIONS DIVERSES – N°2025/066**

**Monsieur le Maire** fait un point sur les effectifs scolaires à opposer à la décision en suspens de fermeture de classe ; à ce jour, le nombre des inscrits est de 356 et trois enfants sont en cours d'inscription, ce qui porterait le chiffre à 359. A date égale le nombre d'enfants à accueillir est le même que l'an passé.

**Monsieur le Maire** fait état de la présence pendant trois semaines des gens du voyage sur le terrain de football de la commune ce qui a désorganisé la saison footballistique, cette dernière n'étant pas achevée. Monsieur LEBORGNE précise qu'à quelques jours près cette installation n'aurait pas pu se faire car une benne avait été commandée pour fin mai, après la fin du championnat. Monsieur le Maire souhaite indiquer que face à une telle situation les communes sont totalement démunies.

**Monsieur le Maire** rappelle les cérémonies du 6 juin qui débutent dès 10h15 ; les enfants de l'école seront présents au cimetière de Biéville.

**Monsieur LELANDAIS Olivier** rappelle la date du semi-marathon à savoir le 15 juin prochain.

**Monsieur BONVALET Christian** signale que certaines entreprises de nettoyage des canalisations se servent sur les bornes incendie et demande si c'est normal ; M le Maire lui indique que ce n'est pas normal et qu'il faudrait connaître le nom de ces dernières.

**Monsieur MOTTELAY Christian** fait part d'un problème rencontré par une habitante de la Basse rue qui a eu sa cour envahie par les eaux usées au moment de la mise en route de la pompe de relevage par les services de Caen la mer ; M LEBORGNE Hubert va se renseigner à ce sujet rapidement.

M MOTTELAY Christian demande pourquoi des barrières sont présentes Haute rue près de l'ancienne poste depuis plusieurs mois ; M LEBORGNE indique que suite au déplacement du candélabre situé sur un bien démoli l'entreprise diligentée par le SDEC rencontre un problème de réseaux à cet endroit, mais cela devrait se résoudre prochainement.

**Madame DE GREDORIO AVVENIR Sandy** signale que les véhicules sont de plus en plus nombreux à emprunter la rue des tailleurs de pierre et ces derniers roulent très vite ce qui est très dangereux ; de plus, il manque un panneau zone 30 à cet endroit. Monsieur LEBORGNE indique que cela fait suite aux travaux et qu'il est effectivement possible de remettre un panneau zone 30. Monsieur le Maire pense que même avec ce panneau la vitesse ne sera malheureusement pas respectée.

**Monsieur BONVALET Christian** indique qu'un habitant proche du parc Lympstone a signalé du bruit dans la nuit ; M le Maire va être attentif, s'agissant sûrement d'adolescents un peu bruyants.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h28.**

Le secrétaire de séance,

  
**Françoise DE SLOOVERE.**



Le Maire,

  
**Christian CHAUVOIS.**